FICHE D'INSCRIPTION ANNÉE 2026/2027

Atelier ou Stage …… **Jour et heure** ……
Merci d'écrire très lisiblement les renseignements qui suivent

Nom et prénom : ……

Date de naissance *(uniquement pour le(s) enfant(s) mineur(s))* : …….. / …….. / ……..
Tranche d'âge* :

	3-12 ans		12-18 ans		18-30 ans		30-45 ans		45-60 ans		60-80 ans		80-100 ans

Nom et prénom des parents pour le(s) enfant(s) mineur(s) : ……

Code Postal / Commune* :……

Fixe/Mobile :…… Email : ……
** les données « Tranche d'âge » et « Code Postal/Commune » nous servent uniquement pour les demandes de subvention.*

➔ **Adhésion annuelle : 10€ /personne** (pour les enfants : 10 euros par fratrie).
À ajouter au prix de l'atelier lors du règlement (voir tarifs ci-dessous).

Ateliers	**Tarif plein**	**Tarif plein en 3 fois** *(3 chèques en début d'année)*	**Tarif étudiant**	**Tarif étudiant en 3 fois** *(3 chèques en début d'année)*
Chorale Orféo	140€	2x47€ et 1x46€	112€	2x37€ et 1x38€
Groupe vocal Planet'Airs	140€	2x47€ et 1x46€	112€	2x37€ et 1x38€
Eveil Musical	170€	2x57€ et 1x56€	/	/
Eveil Musical *(à partir du 2ème enfant)*	140€	2x47€ et 1x46€	/	/
Chorale enfant	210€	3x70€	/	/
Ukulélé	210€	3x70€	168€	3x56€
Steel Drums	210€	3x70€	168€	3x56€
Percussions africaines	210€	3x70€	168€	3x56€
Balafon	210€	3x70€	168€	3x56€

Informations :
- Le règlement se fait par carte bancaire (via HelloAsso) ou par chèque :

- Pour régler par CB via HelloAsso, il faut utiliser le lien suivant (que le référent de l'atelier vous enverra par mail) : https://www.helloasso.com/associations/orfeo-musiques-du-monde/adhesions/orfeo-2026-2027-cotisation-aux-ateliers-et-adhesion-1

- Les chèques sont à remettre au référent de l'atelier et à établir à l'ordre de : Orféo Musiques du Monde. Si vous réglez en 1 fois, vous pouvez faire 1 seul chèque pour adhésion + prix de l'atelier.

ORFEO Musiques du Monde , 55 avenue Maréchal Randon, 38000 Grenoble.
Renseignements : 07 68 86 32 53 / www.orfeomm.com / orfeommweb@gmail.com

Les données personnelles sont utilisées pour constituer le fichier d'adhérents de l'année courante. Elles seront supprimées l'année suivante sur votre demande.